

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 13 MARS 2014

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	14

L'an deux mille quatorze

et le : 13 mars

à 09 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Le Comité Syndical du 07 mars 2014, régulièrement convoqué par courrier du 20 février 2014 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 13 mars 2014 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation

10 mars 2014

Nombre de Membres présents : 14

Date d'affichage

13 mars 2014

Monsieur Michel MEIS, délégué de la commune de TERMES est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**ADOPTION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS
2013**

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VOTE :

**POUR : 14
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0**

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 04 avril 2013 approuvant les budgets primitifs 2013 (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC),

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC).

Après avis favorable du Bureau syndical en date du 03 février 2014,

Après en avoir délibéré, après que le Président ait quitté la séance, le Comité Syndical décide par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

Article 1 :

D'adopter les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable et SPANC) de l'exercice 2013 arrêtés comme suit :

**DELIBERATION
N° 2014/03**

Budget principal :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	101 793,13 €	308 017,78 €
RECETTES	449 044,44 €	926 808,2 €
EXCEDENTS	347 251,31 €	618 790,74 €

Budget annexe eau potable :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	419 251,83 €	653 212,27 €
RECETTES	468 494,29 €	1 036 916,20 €
EXCEDENTS	49 242,46 €	383 703,93 €

Budget annexe S.P.A.N.C. :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	1 145 356,96 €	367 809,39 €
RECETTES	969 136,69 €	699 600,51 €
RESULTATS	- 176 220,27 €	331 791,12€

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 13 mars 2014